

ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ELEVES A COMPTER DU LUNDI 14 JUIN 2021

Le vendredi 11 juin 2021, nos 156 élèves de 3^e étaient tous présents et ont passé les épreuves orales du DNB, épreuves qui se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Nous remercions les équipes pour le travail accompli sur cette journée.

Nous restons dans l'attente d'éventuelles préconisations gouvernementales. Néanmoins, merci de prendre connaissance de l'organisation prévisionnelle effective à partir du 14 juin 2021 dans l'établissement.

Poursuite du protocole sanitaire mis en place depuis le début de l'année :

- **Arrêt des cours (tous niveaux) le jeudi 24 juin 2021 au soir.**
- **Du lundi 21 juin au jeudi 24 juin : aménagements de la demi-pension 6^e / 5^e / 4^e**

Organisation des opérations de fin d'année

- Restitution des manuels :
 - 5^e : lundi 14 juin au matin
 - 6^e : lundi 14 juin après-midi
 - 4^e : mardi 15 juin au matin
- Inscription des futurs élèves de 6^e : samedi 19 juin 2021
- Représentation musicale le mardi 22 juin à 15h00. L'ensemble des élèves du collège sera libéré à la suite de la représentation (aux environs de 16h00).
- Restitution des manuels 3^e : jeudi 24 juin 2021.
- Arrêt des cours le jeudi 24 juin 2021 au soir.
- Diplôme National du Brevet : lundi 28 et mardi 29 juin 2021
- Démarrage des travaux sur l'établissement à compter du 1^{er} juillet

Organisation de la demi-pension pour la semaine du 21 juin 2021

- Concernant les élèves de 3^e, la facturation de la demi-pension est arrêtée au mardi 29 juin 2021.
- Pour les 6^e, 5^e et 4^e, la facturation du trimestre a été arrêtée au vendredi 18 juin 2021. Les familles ont été destinataires des factures pour la période.
- Les élèves de 6^e, 5^e et 4^e qui souhaiteraient déjeuner au collège du lundi 21 au jeudi 24 juin doivent se manifester auprès du service d'intendance et régler la somme de 10,59 € correspondant au forfait pour la période (**date butoir de règlement jeudi 17 juin 2021**). Les élèves dont les familles ne se seront pas manifestées avant cette échéance seront considérés externes et ne pourront déjeuner au collège.